
Procès-verbal de la deuxième assemblée régulière du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire, tenue le lundi 8 février 2021 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Alain Samson	Président (2022)
M. Mathieu Laroche Casavant	Secrétaire (2021)
M. Serge H. Malaisson	Administrateur (2022)
M ^{me} Nadia Leclerc	Administratrice (2022)
M ^{me} Farrah Bérubé	Administratrice (2022)
M ^{me} Nicole Podeur	Trésorière (2021)

Membre sans droit de vote :

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, Cap-aux-Diamants
------------------	--

ABSENCE :

M. Gilles Gaumont	Administrateur (2021)
-------------------	-----------------------

IL Y A QUORUM.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Élodie Chamard-Bergeron	Adjointe administrative du conseiller municipal
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 3 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

21-02-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
21-02-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
21-02-03	Période d'information du conseiller municipal	19 h 10
21-02-04	Période de questions et commentaires du public	19 h 25
21-02-05	Suivis et adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021	19 h 40
21-02-06	Fonctionnement du conseil d'administration	19 h 45
	➤ Consultations publiques ou séance d'information publique à venir	
	➤ Assemblée générale annuelle	
	➤ Suivi des demandes avec les représentants de la Ville	
21-02-07	Trésorerie	20 h 15
	➤ Budget et état des revenus et dépenses	
	➤ Autorisation et remboursement de dépenses	
21-02-08	Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier	20 h 20
21-02-09	Suivi des dossiers	21 h
21-02-10	Correspondance	21 h 15
21-02-11	Divers	21 h 30
21-02-12	Levée de l'assemblée	21 h 30

Procès-verbal

21-02-01 Ouverture de l'assemblée

M. Alain Samson, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h.

21-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Leclerc, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Serge H. Malaison, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21-02-03 Période d'information du conseiller municipal

M. Rousseau souligne la présence ce soir de son adjointe administrative, M^{me} Élodie Chamard-Bergeron.

Stationnement – M. Rousseau déplore le retrait de trois cases de stationnement au profit d'un débarcadère derrière Le Capitole. Aucune case compensatoire n'a pu être obtenue. La Ville oppose encore un refus et des arguments à l'usage des parcomètres et du stationnement de l'Hôtel de Ville pour les détenteurs de vignettes dans le Vieux-Québec.

Déneigement – Le déglçage et le déneigement des toitures sont à la charge des propriétaires qui ont une obligation d'agir particulièrement lorsque la toiture se trouve à moins de 3 mètres de la chaussée. La vigilance est de rigueur ces temps-ci.

Flexibus –La Ville a fait l'annonce le 1^{er} février d'un mode de transport disponible sur demande aux 15 minutes. On ne sait pas encore qui fournirait le service. Le syndicat du Réseau de transport en commun (RTC) n'a pas été impliqué ce qui laisse présager de possibles conflits. Selon M. Rousseau, l'annonce est intéressante mais les détails font cruellement défaut. Le secteur du Cap-Diamant (sic, plutôt Cap-Blanc) et Anse au Foulon, de la pointe de la rue Champlain jusqu'au terminal maritime, serait desservi en 2024.

Demandes d'opinion – Les modifications règlementaires concernant la [Maison Smith](#) et le [Cochon d'Inde](#) ont été adoptées aux séances du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou du 8 février et du 25 janvier respectivement.

Mesures de confinement – La réouverture des commerces, des musées et des bibliothèques est autorisée. Les mesures sanitaires continuent de s'appliquer. Les restaurants demeurent fermés. Le Carnaval est en cours, sous une forme différente, avec de belles initiatives.

Limites de vitesse – De nouvelles limites de vitesse seront mises en vigueur prochainement dans La Cité-Limoilou. Une présentation aura lieu au conseil de quartier. Dans le district, le boulevard Charest et la rue Quai Saint-André

seront à 50 km/h. M. Rousseau déplore que la courbe à 90 degrés sur Quai Saint-André soit aussi à 50 km/h alors que c'est pratiquement impossible d'y rouler à cette vitesse. La Côte de la Potasse de même qu'une portion des rues Claire-Fontaine et Saint-Jean seront à 40 km/h tandis que les autres rues seront à 30 km/h exception faite de la rue du Sault-au-Matelot qui sera à 20 km/h. Il y aura des radars et des indicateurs de vitesse à certains endroits, mais pas tout le temps. Les nouvelles limites seront mises en place en juin. On ignore à quel moment la nouvelle réglementation sera en force, l'émission de contraventions étant du ressort des policiers et de leurs priorités. C'est un enjeu, tout comme le non-respect des traverses piétonnes et des feux de signalisation. La présence policière devrait être plus importante pour changer les comportements.

Considérant les changements prévus, M. Masse, du comité des citoyens, s'inquiète quant à la signalisation puisque toutes les réductions de 50 à 40, 30 ou 20 devront obligatoirement être signalées, à moins de changer le code de sécurité routière. M. Rousseau va valider ce qu'il en sera.

M. Laroche Casavant demande si au lieu de panneaux, on ne pourrait pas avoir des dos d'âne. M. Rousseau signale que les ilots ralentisseurs, tel celui de l'avenue Madeleine-de-Verchères, sont le meilleur moyen de faire ralentir la vitesse mais la Ville refuse systématiquement d'avoir recours à de tels aménagements. M. Rousseau déplore que le « Cadre de référence pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec » présenté à la Table de concertation du Vieux-Québec et au conseil de quartier en 2019 n'ait pas été rendu public parce qu'il contenait plusieurs exemples de types d'aménagement spécifiquement conçus pour limiter la vitesse des automobilistes.

Concernant les parcours scolaires, un passage permet un lien piétonnier entre la rue d'Auteuil et la rue Sainte-Ursule mais il n'y a à proximité aucun avertissement de céder le passage. M. Rousseau va valider les demandes qui ont été formulées par l'école à cet égard. Quant aux traverses piétonnes, M. Laroche Casavant remarque que le marquage au sol a le défaut de disparaître rapidement de sorte que ce type de traverse n'est visible qu'environ deux mois par année, avec des risques énormes pour les usagers.

Bruit de circulation - Certaines voitures sont très bruyantes dans le quartier, mais la Ville refuse de faire des tests de son. M. Samson va faire un suivi sur le sujet auprès de M. Alain Perron, directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Escalier du Cap-Blanc - L'escalier est fermé du 3 au 18 février. Il sera dorénavant interdit de faire du sport dans l'escalier celui-ci n'ayant pas été conçu pour des activités sportives.

21-02-04 Période de questions et commentaires du public

M. Masse mentionne l'article paru dans Le Soleil du 5 février ([Plus de camions lourds le long de la promenade Samuel-de Champlain](#)) concernant le nouveau

terminal de grains de l'Anse au Foulon et les représentations faites par le conseil de quartier de Sillery pour régler les problèmes récurrents de vitesse et de bruit sur le boulevard Champlain. M. Masse se dit préoccupé par des impacts similaires de trafic lourd dans le secteur du Cap-Blanc. Le point sera repris plus loin.

21-02-05 Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021

RÉSOLUTION 21-02-03

Concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 janvier 2021

SUR PROPOSITION DE M^{me} Farrah Bérubé, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nicole Podeur, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2021 tel que déposé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ Suivis au procès-verbal

Rue Saint-Paul – Une résolution est à venir plus loin concernant l'aménagement de la rue Saint-Paul.

Vandalisme – Le Service de police a des données sur le portrait des méfaits entre 2018 et 2020 sur la rue Saint-Paul, entre le boulevard Jean-Lesage et la rue Saint-Pierre. On rapporte 5 cas en 2018, 10 en 2019 et 11 en 2020. À l'est de la Côte Dinan, les chiffres sont respectivement de 1, 2 et 2 cas et à l'ouest, de 4, 8 et 9 cas. Il n'y a donc pas de progression notable. Il y a du vandalisme mais il n'est pas nécessairement relié à l'itinérance.

Étude sur le stationnement – M. Bergeron a épluché plusieurs procès-verbaux et documents datant d'aussi loin que 2001 mais sans résultats jusqu'à maintenant. Il n'abandonne pas les recherches. Dans le contexte d'épuration du site Web de la Ville de Québec, la page *Table de concertation Vieux-Québec* a été déplacée sur la page du conseil de quartier afin de conserver l'information s'y rapportant.

Déneigement – M. Rousseau indique que l'entretien des trottoirs relève du service d'entretien de la chaussée. En dehors des bordées de neige, l'entretien des trottoirs glacés se fait sur demande. Les citoyens doivent donc porter plainte au 311, idéalement avec photos à l'appui et copie à M. Rousseau. Des sels de glaçage seront appliqués, ce qui est paradoxal parce que beaucoup de gens se plaignent qu'il y a trop de sel dans les rues. L'englacement se produit surtout près des gouttières verticales et sur les trottoirs en pente.

Hébergement touristique – M. Rousseau mentionne qu'on voit moins de touristes en raison du confinement mais l'hébergement illégal se poursuit quand même, notamment sur les rues Sainte-Famille et Hébert. Il mentionne que de l'hébergement touristique pourrait également se faire dans l'îlot Charlevoix. Des consultations auront lieu prochainement sur les projets de l'îlot.

Statistiques – Concernant les statistiques du 311 qui ont déjà été disponibles pour le conseil de quartier, M. Bergeron n’a pas eu le temps de s’informer mais le fera prochainement.

Rencontre avec les Ursulines. La rencontre du comité de citoyens avec les Ursulines au sujet de la vocation de leur monastère a eu lieu. Le consultant en patrimoine des Ursulines était même présent à la réunion. La réflexion des Ursulines se poursuit.

21-02-06 Fonctionnement du conseil d’administration

➤ **Consultations publiques ou séance d’information publiques à venir :**

M. Bergeron indique qu’il y aura cinq demandes d’opinion sur des modifications au zonage, une en mars et deux en mai et en juin, concernant notamment le réaménagement de la Place D’Youville, les travaux sur la rue Saint-Paul, le parc du Corps de Garde ainsi que l’ilot Charlevoix.

➤ **Assemblée générale annuelle**

La date du 12 avril est retenue. Comme cela sera fait par zoom, il n’y aura pas de conférenciers invités mais des représentants de la Ville pourraient faire des présentations au sujet de l’hébergement touristique ou de l’aménagement du parc du Corps de Garde. C’est à confirmer. Les dépliants d’information seront distribués prochainement en porte à porte dans toute la Ville. Quatre postes sont en nomination soit le poste de M^{me} Podeur ainsi qu’un poste vacant chez les femmes, et deux postes chez les hommes soit ceux de M. Gaumont et M. Laroche Casavant.

➤ **Suivi des demandes avec les représentants de la Ville**

- Aménagement du parc du Corps de Garde
Le conseil est toujours en attente d’un projet plus figolé que les ébauches présentées il y a deux ans. Une présentation sur l’évolution du projet serait grandement appréciée, soit lors de l’assemblée générale ou lors d’une assemblée régulière, en mars ou en avril. Le sujet de la coupe des arbres est toujours d’actualité. M. Bergeron fera un suivi sur le sujet.
- Travaux sur la rue Saint-Paul
- Travaux du stationnement de Place d’Youville
- La nouvelle réglementation concernant le Airbnb;
Un état de situation pourrait être fait lors de l’assemblée générale de la part de M. Alexandre. M. Bergeron fera un suivi sur le sujet.
- Les travaux publics à venir (coordination des informations dans un même secteur);

- L'application de la réglementation en lien avec les stationnements sur rue;
 - Le dossier habitation (la suite des consultations)
 - L'émission des permis;
 - Le RTC (passage des trajets d'autobus dans le quartier);
 - Police, pompiers, dossiers de sécurité publique dans le quartier, assurances, délinquances, voitures bruyantes et quiétude du quartier etc.;
- Une rencontre pourrait avoir lieu avec des représentants de la Ville après celle concernant l'hébergement touristique.

Trésorerie

➤ **Budget et état des revenus et dépenses**

En date du 31 janvier 2020, le solde courant du compte est de 4 195,68 \$ dont 2 540,06 \$ pour la Vision. Le budget de fonctionnement de 850 \$ a été obtenu de la Ville pour 2021 ce qui porte le solde à 1 655,00 \$ pour l'année.

➤ **Autorisation et remboursement de dépenses**

- **Secrétaire de rédaction**

RÉSOLUTION 21-02-04

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction

Considérant que l'assemblée dépasse 2 h 30 et en application de la résolution CA 15-03;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nicole Podeur, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 100 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du 8 février 2021. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **Frais divers**

Aucun autre frais n'est à payer ou à rembourser.

21-02-07 Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier

➤ **Table de concertation du Vieux-Québec**

- Suivi de la rencontre du 2 février
M. Samson, M. Masse ainsi que M^{me} Chambard-Bergeron, en remplacement de M. Rousseau, étaient présents le 2 février. Le projet

de l'îlot Charlevoix a été présenté. Le projet initial qui date déjà de quatre ou cinq ans a été bonifié et élargi à l'ensemble du quadrilatère et non seulement à l'îlot, ce qui avait été demandé à l'époque par le conseil de quartier. Le projet est très intégrateur et comprend de l'habitation, de l'hôtellerie et des halles d'alimentation de proximité ainsi que quatre étages de stationnement souterrain. Le projet sera relié aux autres bâtiments du quadrilatère. Les anciennes écuries royales seront intégrées et transformées en un grand hall fenestré. Des demandes de modifications au zonage seront soumises à la consultation publique concernant le type d'hébergement et la restauration.

M. Rousseau précise que la restauration devra être reliée à la dégustation et à la présence de halles, en raison du contingentement sur la restauration dans le Vieux-Québec. Un autre enjeu sera celui de l'hébergement touristique. Outre ces enjeux, le projet présente des aspects très positifs de revitalisation.

M. Masse soulève les questions de l'ajout de chambres d'hôtel, de l'impossibilité de logement social et l'ajout éventuel d'un nouveau restaurant. Dans l'ensemble toutefois, c'est un projet intéressant.

Les trois comités de la Table de concertation ont déposé leur rapport à la suite de la tenue de plusieurs rencontres. Le comité Culture a notamment proposé la création d'un Passeport de rabais à l'intention des résidents du quartier et visant tous les types d'activités culturelles et artistiques. Le comité Habitation Patrimoine soulève beaucoup d'enjeux. Un groupe de réflexion sera mis en place par la Ville pour rencontrer et discuter de différents sujets avec les propriétaires immobiliers. L'école d'architecture va pour sa part se pencher sur les problématiques d'habitation et leurs solutions potentielles. La mise en valeur du patrimoine est toujours dans la cible mais il faut tenir compte des bémols et des enjeux du ministère de la Culture. Pour le comité Mobilité et tourisme, la sécurité des piétons demeure la priorité dont notamment celle de la sécurité des élèves et celle des cyclistes. Plusieurs résolutions sont sur le table dont une à l'effet de compléter le rapport Murphy en y ajoutant les autres problématiques de mobilité dans le quartier. On souhaiterait également que le groupe de travail Unesco soit réactivé pour mieux signaler et mettre en valeur le Vieux-Québec comme ville du patrimoine mondial.

M. Masse a senti une certaine pression de la part de la Ville alors que l'objectif était d'avoir le pouls des citoyens, des participants et des partenaires à la table. Notamment, la Ville insistait pour traiter du sujet des supports à vélo dans le Vieux-Québec. Il manque effectivement de supports à vélos à certains endroits mais il ne s'agit pas d'une priorité. M. Rousseau a déjà fait des représentations pour faire installer des supports. Il faut les demander à des endroits spécifiques, sinon la Ville n'en tient pas compte. Le sujet pourrait être documenté dans le mandat

qui sera confié plus loin à M. Baillargeon (voir la résolution 21-02-05).
Un appel à tous pourra être fait via la page Facebook.

- **Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)**
 - Suivi de la rencontre du 28 janvier
Le comité de vigilance existe depuis 2014 et c'est la première fois que M Mario Girard, président-directeur général de l'Administration portuaire de Québec, rencontrait le comité pour présenter des informations complémentaires et détaillées sur le projet Laurentia. Il n'y a pas eu d'échanges à proprement parler entre M. Girard et son équipe et les membres du comité de vigilance.

- **Comité de relations avec la communauté du Port de Québec (CCPC)**
 - Possible rencontre spéciale du comité en février au sujet des projets d'aménagements éventuels à l'Anse Brown.
 - Prochaine rencontre confirmée : 11 mars
 - Étude sur les impacts des croisières – Le Port de Québec a mandaté la chaire de tourisme de l'Université Laval pour évaluer les impacts des croisières. Le comité de citoyens a déjà été rencontré sur le sujet. M. Malaison est intéressé à se joindre à M. Samson sur ce dossier.

- **Table de concertation vélo des CQ**
 - Suivi pour un projet à mettre de l'avant
M. Samson souhaitait soumettre à la table un projet d'aménagement cyclable sur la rue Saint-Paul, mais après discussion avec M. Baillargeon, il s'est avéré que la table n'était pas vraiment l'endroit pour traiter de problématiques spécifiques à un quartier, de sorte que le projet ne sera pas soumis. On revient sur le sujet plus loin, dans le point traitant de Mobilité et transport.

- **Table de concertation en environnement des CQ**

- **Mobilité durable, suivi de projet avec la SDC-VQ**

- **Comité de bon voisinage, réseau structurant de transport**
 - Consultation reportée à l'automne

- **Nouvelle politique de participation publique**

La nouvelle politique sera éventuellement mise en application en mai. Une formation sur la nouvelle politique est prévue pour tous les conseils de quartier.

Le [mémoire du conseil de quartier](#) est disponible en ligne sur le site de participation citoyenne de la Ville de Québec.

M. Bergeron rappelle qu'il y aura une formation en ligne pour les nouveaux administrateurs sur Zoom lundi prochain.

Suivi des dossiers et projets en cours

- **Dossier Vision : suivis à déterminer**
Une rencontre est prévue en février pour faire le point sur le dossier Vision. Une ancienne administratrice qui siégeait sur le conseil entre 2015 et 2018, M^{me} Francine Rivard, fera un rappel du projet. Une rencontre Zoom sera organisée sur ce sujet avec le support de la Ville de Québec.
- **Page Facebook**
Supports à vélo – M. Laroche Casavant va préparer une communication ou un sondage sur Facebook pour interroger les résidents sur les endroits où ils souhaiteraient avoir des supports à vélo dans le Vieux-Québec. L'information sera relayée sur le site du Comité des citoyens.
- **Site de compostage et jardins collectifs**
- **Offre de loisirs**
- **Société de développement commercial du VQ (SDC)**
- **Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ)**
M. Masse rappelle qu'il n'y aura pas de bateaux de croisières jusqu'en 2022.

Le Manoir de la Terrasse située sur la rue de la Porte en face du parc des Gouverneurs a actuellement un projet d'agrandissement par l'arrière dans l'ancien stationnement. Une terrasse sur le toit a été aménagée et un cubicule permet d'y accéder. Le cubicule est visible depuis la rue des Grisons et même depuis le parc des Gouverneurs et la terrasse Dufferin. Le cubicule jure avec l'environnement architectural. M. Rousseau suggère que M. Masse porte plainte au 311 avec photos à l'appui.

- **Regroupement des CQ**
- **Mobilité, transport**
Deux résolutions ont été soumises aux membres du conseil par M. Samson.

RÉSOLUTION 21-02-05

Concernant un mandat confié à M. Pierre Baillargeon aux fins de préparer un mémoire sur la mobilité active dans le Vieux-Québec et de préparer des orientations et suggestions sur le confort et la sécurité des piétons à présenter à la Table de concertation du Vieux-Québec

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M. Mathieu Laroche Casavant, IL EST RÉSOLU de demander à M. Pierre Baillargeon, représentant du conseil à la table de concertation vélo, à agir comme représentant du conseil de quartier pour la préparation d'un mémoire sur la mobilité active dans le Vieux-Québec. Ce mémoire sera par

la suite discuté et adopté par le conseil pour être déposé à la ville dans le cadre de la consultation sur la mobilité active en cours.

Il est également résolu de demander à M. Baillargeon de préparer des suggestions et orientations sur le confort et la sécurité des piétons et cyclistes qui pourront être discutées et adoptées par résolution par le conseil en vue de leurs dépôts dans les cadres des activités du Comité Mobilité et Tourisme de la Table de Concertation du Vieux-Québec sur laquelle siège le président du conseil de quartier M. Alain Samson. Celles-ci parviendront, au besoin, aux autres personnes en autorité qui sont également concernées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 21-02-06

Concernant une demande à la Ville de Québec de transformer la rue Saint-Paul en une rue conviviale intégrant éventuellement une vélorue

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec élabore un projet d'intervention sur la rue Saint-Paul, comprenant notamment la réfection de trottoirs ;

CONSIDÉRANT que la ville s'est engagée dans le développement d'une Stratégie de la Sécurité routière et qu'il y aurait intérêt à rendre la rue Saint-Paul plus conviviale et plus sécuritaire pour les piétons et cyclistes ;

CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique de circulation sur cette rue qui est utilisée par des automobilistes en transit aux heures de pointe pour « couper » la file de voitures circulant sur l'artère de circulation principale vers l'ouest ; rues Quai St-André et rue Dalhousie (voir Annexe 1 pour notes et observations du comportement des automobilistes) ;

CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique d'étroitesse et d'encombrement des trottoirs à certains endroits sur la rue Saint-Paul et qu'il serait désirable d'aménager la rue en permettant à la fois de maintenir les surfaces de terrasses (voir les augmenter en période estivale) et permettre une circulation fluide des piétons et vélos ;

CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique pour les cyclistes utilitaires qui veulent quitter le secteur des rues Sault-au-Matelot (rue partagée existante) et rue Saint-Pierre en direction du quartier Saint-Roch et que ceux-ci optent souvent pour le trajet illégal de remonter la rue Saint-Paul en sens interdit jusqu'à la côte Dinan (voir Annexe 2 pour croquis et observations) dû au manque de perméabilité de la trame urbaine pour la circulation à vélo dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que les piétons ont déjà une tendance en période hivernale à circuler dans la rue pour éviter les chutes de neige et glace des toitures pentues des bâtisses de la rue Saint-Paul ;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier a élaboré une « vision du Vieux-Québec » (Résolution 19-08-41 du 15 octobre 2019) qui incorporait dans le

thème mobilité les éléments suivants ; une réduction du trafic de transit automobile, le développement de rues conviviales et d'axes de circulation privilégiant la mobilité active (piétons, vélos), la création d'un réseau de vélo utilitaire sécuritaire et attrayant (Lien pour consulter la vision : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/Visualiser.ashx?id=3945 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de Quartier, dans sa participation au projet de confort et sécurité piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec (sous la direction de M. Peter Murphy de la ville) avait déposé le 19 octobre 2017 une série de 12 points essentiels à tenir compte pour le confort et sécurité piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec incluant : réduire la circulation de transit, favoriser la piétonisation de certaines rues, assurer la fluidité de la circulation des piétons lorsque les trottoirs sont encombrés et permettre le déplacement actif plus aisé entre le Vieux-Québec et les quartiers avoisinants. Considérant également que la rue Saint-Paul avait été spécifiquement identifiée comme un site d'intervention requise ;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier a émis la résolution CA-16-05 à sa réunion du 11 janvier 2016, laquelle préconisait l'établissement d'axes cyclables dont le tronçon numéro 5 qui était un contresens cyclable sur la rue Saint-Paul ;

CONSIDÉRANT que les vélorues sont une nouvelle disposition du code de la sécurité routière qui permet l'établissement de contresens cyclable sur certaines rues (lien Ministère des transports : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/regles-circulation/velorue/Pages/velorue.aspx>);

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier demande à la ville de transformer la rue Saint-Paul en une rue conviviale (figure 3 annexée) ou en une combinaison de rue conviviale et de vélorue avec permission de contresens (figure 4 annexée), le tout dans le but d'améliorer l'expérience pour la mobilité active et les activités récréatives et touristiques sur la rue Saint-Paul tout en décourageant l'utilisation de cette rue pour la circulation automobile de transit en pointe. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

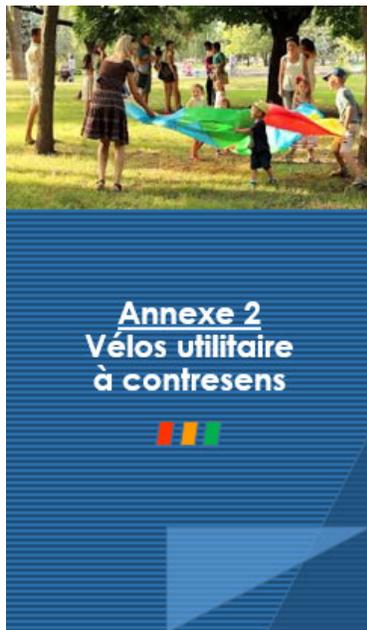
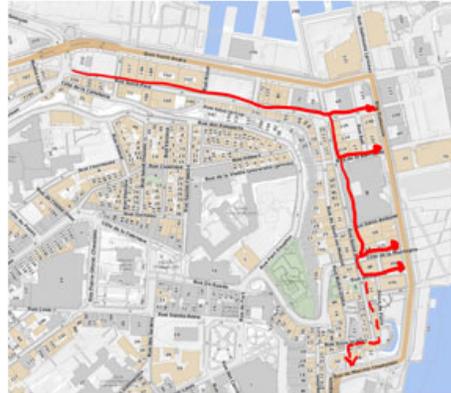
Cette résolution sera transmise, accompagnée d'une lettre signée du président et des documents requis à l'attention de :

- M^{me} Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec ;
- M^{me} Geneviève Hamelin ;
- M. Rémy Normand ;
- M. Steeve Verret ;
- M^{me} Marie-France Loiseau ;
- M. Marc des Rivières ;
- M. Pierre-Luc Lachance ;
- M. Hervé Chapon ;



Conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, Colline Parlementaire

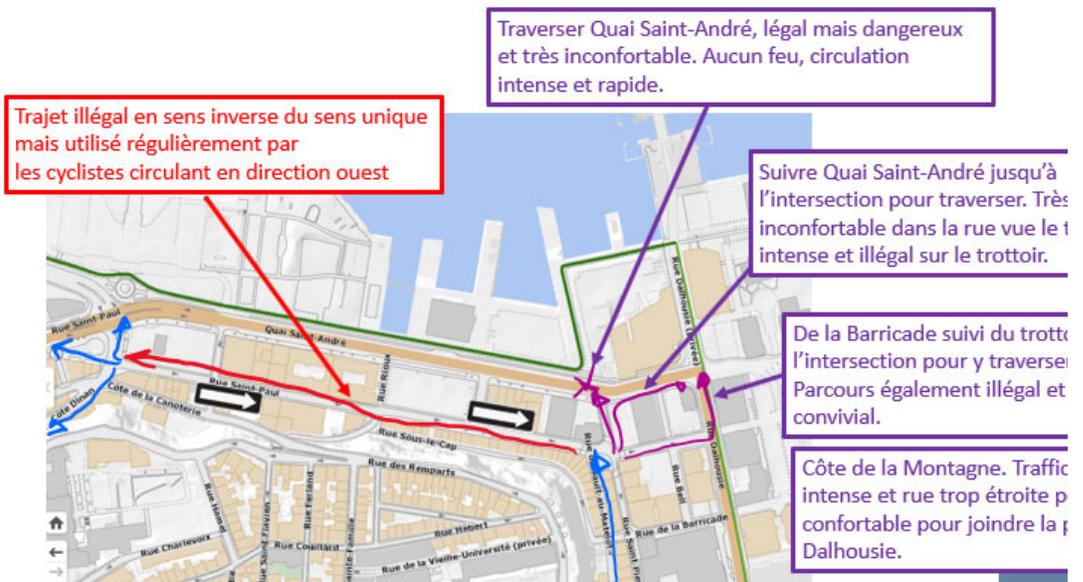
- Les voitures qui utilisent les rues Saint-Paul et Saint-Pierre pour « couper file des voitures utilisant les artères principales (Quai Saint-André et Dalhousie) n'améliorent en rien la fluidité de la circulation qui est de façon limitée à 1 voie vers l'ouest au feu du traversier.
- Cette circulation de transit cause des désagréments aux résidents, commerces et même aux automobilistes qui utilisent les artères principales prévues pour la circulation car ils sont ralentis par les automobilistes qui utilisent la rue Saint-Pierre
- On voit même les automobilistes les plus audacieux traverser le quartier Place-Royale qui est piéton pour couper la file. Une pratique à interdire des aménagements adéquats.



Conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, Colline Parlementaire

- Même s'il existe une piste vélo bidirectionnelle du côté nord de la rue Quai Saint-André, on voit souvent des cyclistes rentrer sur la rue Saint-Paul à contresens.
- Même si cette circulation à contre-sens est illégale, beaucoup de cyclistes ont adopté ce trajet car il est plus sécuritaire naturel du point de vue d'un cycliste voulant quitter le secteur de la rue du Petit-Champlain, Place royale ou la rue Saint-Pierre.
- Les cyclistes peuvent emprunter la rue Sault au Matelot en direction Nord pour se rendre à l'intersection de la rue Saint-Pierre mais leurs options légales et sécuritaires deviennent très limitées à partir de ce point (voir figure à la diapositive suivante).
- Ce type de comportement est bien documenté dans la recherche sur les usagers de la route, notamment dans « Faire du vélo en se moquant des lois : illégal, mais logique », Marshall et al.¹. Ce sont des situations où le comportement illégal est le plus logique et le plus sécuritaire du point de vue d'un cycliste mais il circule dans une ville pensée en fonction des besoins des automobilistes.

Note 1: Note 1 : Scofflaw bicycling : Illegal but rational, Wesley E. Marshall (Université of Colorado Denver), Daniel Piatkowski (Université of Nebraska-Lincoln), Aaron Johnson (Université of Boulder Colorado), The Journal of Transport and Land Use Vol 10, No.1 2017.

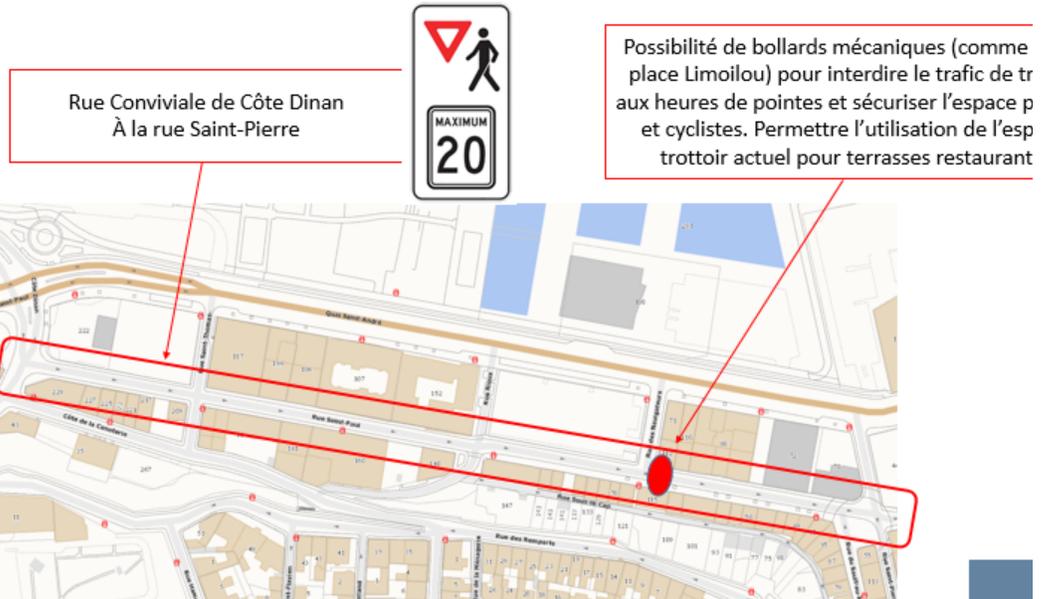


Conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, Colline Parlementaire



- Une des options serait de déclarer la rue Saint-Paul rue conviviale de la côte Dinan à la rue Saint-Pierre
- Permettrait de dégager un espace sur trottoir pour les terrasses des restaurants en période estivale.
- Permettrait au cycliste une circulation à contre-sens
- Réduirait l'attrait de cette rue au trafic de transit
- Considérer la pose de bollards mécanisés pour interdire le trafic automobile de la rue des Navigateurs à la rue Pierre en après-midi et soirée.

Conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, Colline Parlementaire

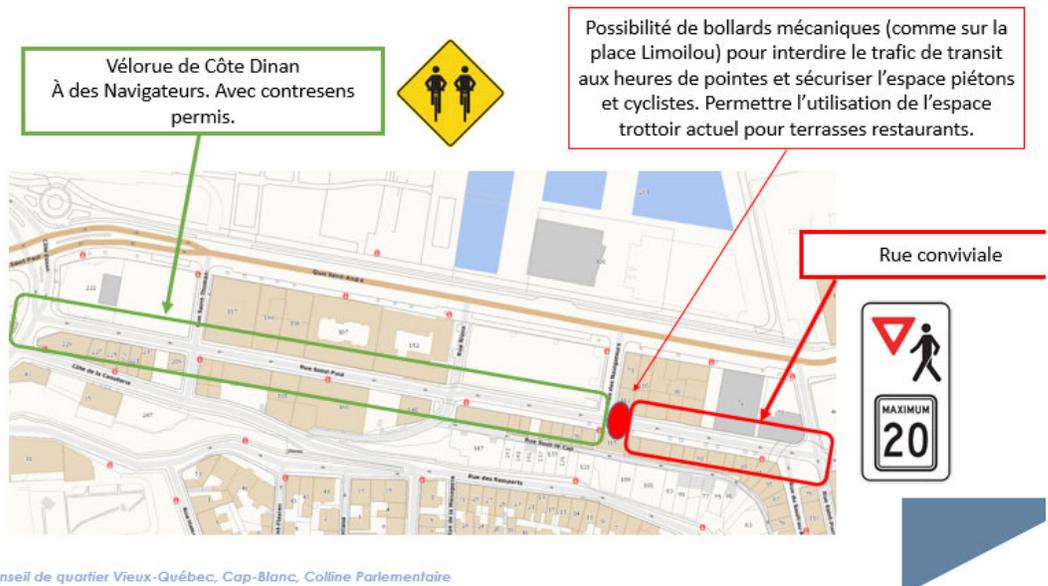


Conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, Colline Parlementaire



- Une seconde option serait de déclarer la rue Saint-conviviale entre la rue des Navigateurs et rue Saint-vélorue avec contresens sur le reste de la rue Saint-
- Cette solution permet de retenir les avantages de la circulation de transit, de la perméabilité de l'espace urbain aux cyclistes et d'améliorer la qualité de vie et la vocation de restauration avec terrasse de la rue Saint-

Conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, Colline Parlementaire



➤ Sécurité routière, programme

- Suivi de la création du Comité de travail
M^{me} Bérubé a contacté par courriel divers organismes pour les convier à une première réunion le 12 janvier à 12 h pour discuter des intérêts de chacun dans le cadre du [programme de soutien à la mobilisation](#) en matière de sécurité routière de la Ville de Québec. La direction des Ursulines, la direction du CPE des petits murmures et trois personnes du comité de parents de l'école des Ursulines ont assisté à la rencontre. Une étude a déjà été réalisée par la Ville et un groupe de travail étudie présentement les déplacements autour des Ursulines. M. Dallaire, directeur des Ursulines, a eu connaissance de l'étude et de ses principales conclusions relatives aux entrées et sorties scolaires. Une copie de l'étude a été demandée de même qu'une rencontre avec M. Hervé Chapon.

M. Dallaire souhaiterait disposer d'un deuxième débarcadère sur la Sainte-Ursule pendant les ruschs scolaires en utilisant quatre ou cinq des stationnements de 60 minutes. Il souhaiterait également utiliser le débarcadère des autobus du Château Frontenac pour désengorger la rue Saint-Louis lors des entrées et sorties de classe. Il propose également d'utiliser une application comme le Pluri portail pour permettre aux parents de signaler à quel moment où ils seront sur place de façon que les enfants aient le temps de se préparer en conséquence. D'autres suggestions ont été faites lors de la rencontre comme un corridor vélo pour se rendre à l'école ou un stationnement distant mais accessible à pied depuis l'école. M^{me} Farrah procède actuellement à la collecte de données, problématiques et documents avant d'élaborer le projet de mobilisation proprement dit. Ces informations viendront s'ajouter à celles du rapport sur la mobilité active que va préparer M. Baillargeon.

Le conseil de quartier et le comité de parents de l'école des Ursulines pourraient faire un projet conjoint totalisant 6 000 \$. Une proposition sera faite pour la fin de l'été. La date de tombée est le 30 novembre.

21-02-08 Correspondance

Reçues :

2021-01-13 CRE – Infolettre

2021-01-25 Accès transports viables – Infolettre

2021-01-25 Culture pour tous

Transmises : aucune.

21-02-09 Divers

M. Samson revient sur l'article de M. François Bourque paru dans Le Soleil du 5 février ([Plus de camions lourds le long de la promenade Samuel-de Champlain](#)) concernant le nouveau terminal de grains de l'Anse au Foulon et l'entreprise Sollio qui le gère. Une portion du terminal se trouve sur le territoire du quartier et l'autre, sur celui du quartier de Sillery.

M. Rousseau rappelle qu'il n'y a pas eu d'audiences publiques mais seulement une auto-évaluation de la part du promoteur. Des séances d'information ont eu lieu à la Place de la Cité, au Collège Saint-Charles-Garnier ainsi qu'à l'église Notre-Dame. Les citoyens n'ont pas eu l'occasion de se manifester. Les Jardins Mérici sont en contact avec le Port pour obtenir plus d'informations. Le camionnage est un gros enjeu problématique en raison du volume de même que les bateaux qui seront alimentés par génératrice. Le son sera surmultiplié par la falaise située à proximité. Les impacts sont majeurs.

RÉSOLUTION 21-02-07

Concernant l'appui du conseil de quartier de Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire au Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) ainsi qu'au conseil de quartier de Sillery relativement au nouveau terminal à grains du Port de Québec

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier appuie les démarches du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) ainsi que le conseil de quartier de Sillery afin que le Port de Québec rende compte de des problématiques liées au nouveau terminal à grains de l'Anse au Foulon et prenne les moyens pour les résoudre. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21-02-10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 21 h 50. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le lundi 8 mars 2021.

Alain Samson, président